



## CODE TRIATHLON

### TITRE I : REGLEMENTATION GENERALE

#### I. Principes généraux

- Art. 1.** Toute manifestation de Triathlon ou d'une épreuve apparentée, organisée dans le Grand-Duché par la FLTRI., un de ses clubs affiliés ou d'un club affilié à une autre fédération est régie par les statuts et règlements de la Fédération Internationale de Triathlon (ITU), de la Fédération Européenne de Triathlon (ETU), le présent Code de Triathlon et le cahier de charges pour les manifestations de Triathlon et épreuves apparentées.
- Art. 2.** A chaque manifestation de Triathlon ou d'une épreuve apparentée au Triathlon l'autorité de la FLTRI est exercée par le juge-arbitre désigné par le conseil d'administration. Le juge-arbitre a les pouvoirs les plus étendus pour faire observer les règlements et notamment celui de mettre hors épreuve à tout moment un concurrent, qui ne répond pas aux conditions de qualification définies, ci-après ou un membre licencié dont la tenue, la conduite ou les propos sont répréhensibles. Le juge-arbitre doit signaler toute infraction aux règlements et aux statuts au conseil d'administration, qui peut en saisir les instances judiciaires.

#### II. Autorisations

- Art. 3.** Tout club désirant organiser une manifestation de Triathlon ou une épreuve apparentée au Triathlon à caractère national ou international doit en demander l'autorisation et l'approbation du règlement en fonction du cahier des charges triathlon-duathlon en vigueur.
- Art. 4.** Tout club désirant participer avec un nombre quelconque d'athlètes à une manifestation de triathlon et épreuve apparentée à l'étranger ou tout athlète détenteur d'une licence individuelle désirant participer à une telle manifestation à l'étranger doit en informer au plus tard 24 heures avant la manifestation en cause le secrétaire général .

**Art. 5.** Dans l'intérêt sportif et en cas de circonstances exceptionnelles le conseil d'administration peut déroger aux conditions d'autorisation définies aux articles 3 et 4 précités.

### **III. Communications**

**Art. 6.** Les résultats officiels des manifestations de triathlon ou des épreuves apparentées sous l'autorité de la FLTRI doivent être certifiés exacts par le juge-arbitre de la FLTRI et parvenir au secrétariat fédéral d'après les modalités du cahier des charges triathlon-duathlon en vigueur.

### **IV. Sélections**

**Art. 7.** Les athlètes représentant la FLTRI sont sélectionnés par le conseil d'administration. Peut faire partie de l'équipe nationale tout athlète de nationalité luxembourgeoise affilié à une fédération-membre de l'ETU ou de l'ITU, peut être sélectionné pour une équipe représentative tout athlète détenteur d'une licence de compétition.

La sélection des athlètes se fera selon les critères fixés au titre III du présent document.

Les athlètes sélectionnés sont convoqués par écrit par la FLTRI. Un empêchement éventuel doit être signalé, motivation à l'appui par écrit à la FLTRI endéans les 3 jours de la réception de la convocation.

**Art. 8.** Les athlètes sélectionnés ne peuvent participer qu'avec l'autorisation expresse du conseil d'administration à une compétition quelconque au cours des 14 jours qui précèdent la rencontre internationale pour laquelle ils ont été sélectionnés.

### **V. Catégories d'âge**

**Art. 9.** La Fédération s'aligne sur les catégories d'âges chez les hommes et femmes suivantes:

| Ages                                  | Dénomination internationale   |
|---------------------------------------|---|
| 8 & 9 ans                             | Kids B / Bejanmins  |
| 10 & 11 ans                           | Kids A / Débutants  |
| 12 & 13 ans                           | Youth C / Scolaires   |
| 14 & 15 ans                           | Youth B / Minimes   |
| 16 & 17 ans                           | Youth A / Cadets  |
| 18 & 19 ans                           | Junior  |
| Infér. à 23 ans                       | U23   |
| 23 ans à 39 ans                       | Elite   |
| Supér. à 39 ans<br>(tranche de 5 ans) | Masters<br>Age Category (40-44 ; 45-49 ; 50-54;<br>55-59; 60-64; 65-69) |

La catégorie d'âge est déterminée par l'année de naissance des athlètes. Les changements de catégories entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les changements de catégorie, devant s'effectuer au 1<sup>er</sup> janvier conformément aux dispositions précitées, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédente.

## **VI. Distances**

- Art. 10.** Les distances pour les manifestations de triathlon et épreuves apparentées telles que indiquées dans le cahier des charges triathlon-duathlon en vigueur sont à respecter.

## **TITRE 2 : REGLEMENTATION DES COMPETITIONS**

### **VI. Généralités**

- Art. 11.** De façon générale la participation aux compétitions officielles définies ci-après est obligatoire pour tous les clubs affiliés qui d'après l'article 20 des statuts de la FLTRI ont disposé à l'assemblée générale précédente d'au moins une voix pour le présent code.
- Art. 12.** Un athlète n'est admis à participer à une manifestation quelconque organisée sous le contrôle de la FLTRI que s'il porte une tenue homologuée de son club et de façon visible et intégrale le dossard autorisé par la FLTRI.

### **VII. Championnats individuels**

- Art. 13.** Le conseil d'administration fixe le mode d'organisation des championnats nationaux individuels conformément à l'article 16 ainsi que le droit d'organisation à percevoir par la FLTRI.
- Art. 14.** Les championnats nationaux individuels sont ouverts à tous les athlètes. Les athlètes des catégories youth A, B, C doivent obligatoirement participer aux courses de leur âge. La course élite est ouverte aux catégories juniors, élite et masters.
- Art. 15.** Le titre de champion dans la catégorie scolaires, minimes, cadets peut être décerné aux athlètes de nationalité luxembourgeoise affiliés à la FLTRI ou affiliés à une autre fédération membre de l'I.T.U. ou aux athlètes de nationalité étrangère qui sont affiliés à la FLTRI. Les 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> places du podium sont sujettes à cette même condition.  
Le titre de champion dans les catégories juniors, seniors et masters peut uniquement être décerné aux athlètes de nationalité luxembourgeoise. Les 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> places du podium sont sujettes à cette même condition.  
Pour le classement interclubs élite/masters entrent en compte les 3 meilleurs classés ayant une licence FLTRI, dont max. 1 étranger.

**Art. 16.** Le programme des championnats nationaux individuels comprend les épreuves suivantes:

- Triathlon: Distance découverte
  - youth C / scolaires
  - youth B / minimes
  - Youth A / cadets
  - junior / juniors
  - élite / masters
- Courte distance
  - élite / masters
- Longue distance
  - élite / masters
- Duathlon Distance découverte
  - youth C / scolaires
  - youth B / minimes
  - youth A / cadets
  - junior / juniors
  - élite / masters
- Courte distance
  - élite / masters
- Longue distance
  - élite / masters

**Art. 17.** L'inscription aux championnats nationaux peut se faire individuellement ou par le club, mais au plus tard 48 heures avant la course auprès de l'organisateur. Les inscriptions tardives aux championnats nationaux sont couvertes d'un droit d'inscription supplémentaire de 10 € et l'inscription doit se faire au plus tard 1 heure avant le départ de la course.

### TITRE 3 : CRITERES DE SELECTION

**Art. 18.** Les critères de sélections aux championnats internationaux de triathlon et de duathlon ainsi que pour les cadres sont définis comme suit pour les catégories hommes et dames :

| <b>Triathlon<br/>Olympic Distance</b> | Niveau A (en %)<br>Inférieur ou égal au<br>temps du vainqueur | Niveau B (en %)<br>Inférieur ou égal au<br>temps du vainqueur | Niveau C (en %)<br>Inférieur ou égal au<br>temps du vainqueur |
|---------------------------------------|---|---|---|
| Juniors                               | 6%  | 9%  | -   |
| Elite                                 | 6%  | 9%  | 12%   |

| <b>Triathlon<br/>Long Distance</b> | Niveau A (en %)<br>Inférieur ou égal au<br>temps du vainqueur | Niveau B (en %)<br>Inférieur ou égal au<br>temps du vainqueur | Niveau C (en %)<br>Inférieur ou égal au<br>temps du vainqueur |
|------------------------------------|---|---|---|
| Elite                              | 8%  | 11%   | 14%   |

| <b>Duathlon Standard Distance</b> | Niveau A (en %) Inférieur ou égal au temps du vainqueur | Niveau B (en %) Inférieur ou égal au temps du vainqueur | Niveau C (en %) Inférieur ou égal au temps du vainqueur |
|-----------------------------------|---|---|---|
| Juniors                           | 6%  | 9%  | -   |
| Elite                             | 6%  | 9%  | 12%   |

| <b>Duathlon Long Distance</b> | Niveau A (en %) Inférieur ou égal au du vainqueur | Niveau B (en %) Inférieur ou égal au du vainqueur | Niveau C (en %) Inférieur ou égal au temps du vainqueur |
|-------------------------------|---|---|---|
| Elite                         | 8%  | 11%   | 14%   |

Pour se qualifier au **Championnat d'Europe et du Monde**, il faut remplir les conditions suivantes :

#### **Triathlon Olympic Distance**

- 2 fois réalisation critère **cadre A** aux courses ITU World Championship, ITU World Cup

#### **Triathlon Long Distance**

- 1 fois réalisation critère **cadre A** au Ironman Hawaii **ou**
- 2 fois réalisation critère **cadre A** à une course Ironman et une course type 70.3 ou une course ITU Long Distance (participation d'au moins 2 athlètes des Top 10 des derniers CE, CM) **ou**
- 2 fois réalisation critère **cadre A** à une course type 70.3

#### **Duathlon Standard Distance**

- 2 fois réalisation critère **cadre A** à une course ITU ou circuit France ou équivalent (participation d'au moins 2 athlètes des Top 10 des derniers CE, CM) **ou**
- faute de compétition de haut niveau les performances sur 10.000m CAP peuvent servir d'apport – hommes 31'45, dames 36'00

#### **Duathlon Long Distance**

- 2 fois réalisation critère **cadre A** à une course Powerman

Les courses de qualification pour la catégorie juniors peuvent être des courses de distance sprint, ETU European Junior Cup ou équivalent. Les courses de qualification sont fixées par le conseil d'administration en début de saison.

Les sélections officielles pour les Championnats d'Europe et du Monde ne peuvent être prises et validées que par le conseil d'administration de la FLTRI.

Les courses de Championnat d'Europe et du Monde sont ouvertes pour la catégorie Masters. L'inscription aux courses doit obligatoirement passer par le secrétariat de la FLTRI.

Pour être admis dans les **différents cadres de la FLTRI (cadres A,B et C)**, l'athlète doit remplir les conditions suivantes :

#### **Triathlon Olympic Distance**

- 2 fois réalisation critère cadre respectif aux courses ITU World Championship Series, ITU World Cup, European Championships, ITU Premium European Cup, ITU European Cup

#### **Triathlon Long Distance**

- 1 fois réalisation critère cadre respectif aux Championnats d'Europe ou du Monde **et** 1 fois réalisation critère cadre respectif au Ironman Hawaii **ou**
- 2 fois réalisation critère cadre respectif à une course Ironman et une course type 70.3 **ou** une course ITU Long Distance (participation d'au moins 2 athlètes des Top 10 des derniers CE, CM) **ou**
- 2 fois réalisation critère **cadre A** à une course type 70.3

#### **Duathlon Standard Distance**

- 1 fois réalisation critère cadre respectif aux Championnats d'Europe et du Monde **et** 1 fois réalisation critère cadre respectif à une course ITU ou circuit France **ou** équivalent (participation d'au moins 2 athlètes des Top 10 des derniers CE, CM)

#### **Duathlon Long Distance**

- 2 fois réalisation critère cadre respectif à une course Powerman

Pour pouvoir bénéficier des avantages du cadre national A une participation aux Championnats d'Europe et du Monde est obligatoire. Un athlète ne peut pas appartenir qu'à un seul cadre national.

### **TITRE 4: TENUE VESTIMENTAIRE**

**Art. 19** Les clubs ont la possibilité de faire homologuer au maximum 3 tenues vestimentaires. Deux (2) tenues doivent obligatoirement être dans les couleurs du club, une troisième tenue plus spécifique pour le triathlon « race suit » doit être identique pour tous les athlètes d'un même club du point de vue couleur et dessin. Le « race suit » doit obligatoirement porter le nom du club.

L'espace réservé aux sponsors sur la tenue vestimentaire est défini sur les esquisses en annexe du présent document et dont le nombre de sponsors est illimité. Les nouvelles tenues doivent être homologuées au moins 1 semaine avant la première compétition officielle de la saison. Les demandes d'homologation doivent obligatoirement être introduites par les clubs.

Les athlètes membres du cadre élite du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ont droit à une (1) tenue vestimentaire individuelle. Cette tenue doit respecter les réglementations en vigueur de l'ITU et de la FLTRI au niveau des encarts de publicité et doit porter le nom du club. La tenue est à soumettre par l'athlète à la FLTRI pour homologation.

Les athlètes ayant une licence individuelle doivent porter une tenue vestimentaire neutre, c.à.d sans publicité. La surface publicitaire « landmark » est limitée à 20 cm<sup>2</sup>.

## **TITRE 5: DISPOSITIONS FINALES**

- Art. 20.** Les modalités d'organisation de manifestations sont fixées dans le cahier des charges pour manifestations triathlon duathlon.
- Art. 21.** Tous les cas non-prévus par le présent Code Triathlon et la réglementation spéciale sont tranchés par le conseil d'administration de la FLTRI.